



## APPHYS - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

L'approfondissement en sciences physiques vous permet :

- d'approfondir et d'élargir vos connaissances et compétences dans différents domaines des sciences physiques ;
- d'étudier des thématiques complémentaires à celles abordées dans les unités d'enseignement de la majeure en sciences physiques.

Des informations et vidéos de présentation concernant les mineures de la Faculté des sciences sont également disponibles sur [cette page](https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/mineures.html) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/mineures.html>).



### ⌘ Formation en techniques numériques et instrumentales, en science des données et en informatique

⌘ LMAT1271	Calcul des probabilités et analyse statistique	Rainer von Sachs	3.0 [q2] [30h+30h] [6 Crédits]  > English-friendly	X	X
⌘ LPHYS2101	Analog and digital electronics	Eduardo Cortina Gil	2.0 [q1] [45h+45h] [10 Crédits]  > Facilités pour suivre le cours en français	X	X
⌘ LEPL1106	Signaux et systèmes	Julien Hendrickx Luc Vandendorpe	3.0 [q2] [30h+30h] [5 Crédits] 	X	X

### ⌘ Formation en chimie

⌘ LCHM1141A	Chimie organique	Benjamin Elias (coord.) Charles-André Fustin	2.0 [q2] [30h+20h] [5 Crédits] 	X	
-------------	------------------	---	--	---	--

### Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## APPHYS - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

L'approfondissement en sciences physiques est accessible, à partir du deuxième bloc annuel, aux seul-e-s étudiant-e-s inscrit-e-s au programme du bachelier en sciences physiques.

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

***Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».***

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---